eccissien

En vue très vite

Recensement rentrée scolaire 2011

page 5

Dossier

Vœux de la Municipalité

page 8

Album

Gaspard Proust

page 16

Coup d'œil

Aide à l'insertion professionnelle

page 18

Sport

Récompenses aux associations sportives

page 24

Au quotidien

La CCI Seine-et-Marne s'implante à Serris

page 30

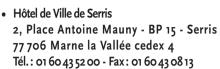
Seris
COMMUNE DU VAL D'EUROPE

www.mairie-serris.net



Info Mairie











• Mairie du Bourg de Serris 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 10 66

Accueil Hôtel de Ville:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi:9h00 - 12h00

Accueil Mairie du Bourg:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Service Maëlis:

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) Courriel: maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler: les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme: Tél.: 01 60 43 67 63 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 01 60 43 52 38 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- Service Fêtes et Animation : Tél.: 01 60 43 66 90 Courriel: n.chevalier@mairie-serris.net
- Police Municipale: Tél.: 01 60 43 27 15 Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques: Tél.: 01 60 43 66 81 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

• Service Culturel: Tél.: 01 60 43 25 21 Courriel: culture@mairie-serris.net

Certains voyageurs ne dépassent jamais le hall des départs à l'aéroport faute de documents d'identité en ordre : pas de pièce d'identité avec photo pour les enfants, une carte d'identité périmée ou pas de passeport...

Quelques conseils pour un bon départ de vacances.

Il vous faut être titulaire:

- Soit d'une carte nationale d'identité qui permet à son titulaire de certifier de son identité, même lorsqu'elle est périmée, à condition que la photo soit ressemblante. En cours de validité, elle permet de se rendre dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans d'autres pays (se rapprocher des services de l'ambassade ou du consulat du pays de destination).
- Soit d'un passeport en cours de validité, pour les pays qui le demandent, qui permet à son titulaire de certifier de son identité. Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique pouvant entraîner un délai supplémentaire de fabrication. (Passeport muni d'une puce contenant des données permettant l'identification de son porteur sur la base de caractères physiologiques ou de traits comportementaux automatiquement reconnaissables et vérifiables). Les mineurs doivent également posséder leur propre passeport.

ATTENTION: Pour les États-Unis: vous devez être détenteur d'un passeport sécurisé à lecture optique ou biométrique. Les mineurs doivent également détenir un passeport sécurisé individuel. En cas de doute, n'hésitez pas à passer à l'hôtel de ville pour faire contrôler votre passeport.

L'établissement de ces documents par la sous-préfecture demande un délai incompressible (délais indicatifs: 1 mois pour des dossiers déposés en avril). Pour être sûr d'avoir vos papiers à temps, n'hésitez pas à effectuer vos démarches dès à présent.

ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2011-2012

Hôpital de Lagny-Marne La Vallée 2012



Piscine. intercommunale



Denis Gayaudon, Maire de Serris



"Un avenir cela se façonne, un avenir cela se veut."

Cette phrase d'un ancien premier ministre me semble d'actualité.

Dans un territoire en fort développement comme le nôtre, dans une ville nouvelle comme Serris, nous devons constamment veiller à anticiper les besoins afin de tout faire pour se projeter le plus sereinement possible dans le futur.

C'est pour cela que chaque année nous travaillons sur des prospectives financières à moyen terme. Cette vision anticipée des prochains budgets municipaux, associant d'ores et déjà tant en fonctionnement qu'en investissement l'évolution de notre commune sur une dizaine d'années, permet une étude précise des données et une prise de décision la plus éclairée possible sur les choix à faire, notamment en matière fiscale.

Ces prospectives intègrent évidemment l'évolution à la hausse de la population serrissienne dans le cadre de la livraison de nouveaux logements définis par l'État et son Programme d'Intérêt Général mais prennent aussi en compte la nécessaire construction de nouveaux équipements publics devenant de fait indispensables. Puisque j'évoque de nouveaux équipements, je vous rappelle l'ouverture prochaine du gymnase Olympe de Gouges en plein cœur du centre urbain.

Le SAN s'interroge aussi sur son avenir et lance une réflexion sur son évolution institutionnelle. L'ensemble des élus des cinq communes composant le SAN ont été conviés à une réunion plénière de présentation des enjeux d'un éventuel changement de gouvernance vers une communauté d'agglomération à 5 ou une commune nouvelle unique. Sur une question aussi sensible et fondamentale, il me semble indispensable qu'après une information la plus objective possible, l'avis des Serrissiens soit sollicité et entendu. C'est ce à quoi je m'emploierai.

Avec mes sentiments dévoués

Denis Gayaudon,

Lugarde

Maire de Serris.

Le Serrissien

Denis Gayaudon, Maire de Serris.

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Xavier Lanéry, Noura Bellili.

• Secrétariat de rédaction :

Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h, Lydie Kirtchuk.

• Photos:

Service Communication

 Conception graphique: Service Communication.

Desbouis Gresil Tél.: 0169834466 Imprimé sur du papier recyclé Certification Label Imprim'Vert

• Tirage:

4000 ex. Dépôt légal: 1er trimestre 2011



EN VUE, TRÈS VITE

- 4
- Programmation
 de la Ferme des Communes
- Un nouveau blog pour les mamans
- Recensement rentrée scolaire 2011
- Élections cantonales : mode d'emploi

DOSSIER

■ Vœux de la Municipalité 2011



L'ALBUM DE SERRIS

- Concert de gala des professeurs à l'honneur
- Les fêtes de fin d'année à Serris
- Inauguration de l'Épicerie Solidaire
- Serris a le sens du service public
- Spectacle Gaspart Proust
- La programmation d'une saison culturelle

Dossier: Vœux de la Municipalité

COUP D'ŒIL

- La ville de Serris aide à l'insertion sociale
- Tous au numérique
- Développement Durable: atelier-débat

SPORTS

- Séjour ski
- Récompenses aux associations sportives
- **■** Une Serrissienne au sommet de l'Europe
- Terrain de mini-moto et piscine

DÉMOCRATIE

- Délibérations des Conseils
- Tribunes

QUOTIDIEN

- La CCI de Seine-et-Marne s'implante à Serris
- Commerces de proximité enquête du SAN
- Nouveaux commerces et services
- Véhicules électriques
- Gestion différenciée



Municipaux





En Vue très vite

l'affich e

Ferme des Communes Salle Alfred de Musset

Programmation - saison 2010-2011



Geneviève **CHAFFARD** Adjointe au Maire Déléquée à la Culture

Nouveaux horaires de la billetterie (à partir du 1er mars):

- tous les mercredis, de 9h00 à 13h00 (sauf jours fériés et vacances scolaires)
- les samedis de 14h30 à 18h00, les jours de spectacle uniquement.



L'OBIET DANS TOUS SES ÉTATS

Conférence

Vendredi 4 mars 2011, 20 h 30



Qu'est-ce qu'on attend?

Théâtre

Samedi 19 mars 2011, 21 h 00



LES NUITS POLAIRES

Marionnettes et sons d'hiver - Jeune Public dimanche 6 mars 2011, 16 h oo mercredi 9 mars 2011, 10 h 30 et 16 h 00



LA CONTREBASSE

LE PATAMODD

Concert - Jeune Public

PAYSAGES NATURELS

Vendredi 1er avril 2011, 20 h 30

Dimanche 3 avril 2011, 16 h oo

Conférence

Théâtre

Samedi 30 avril 2011, 21 h 00



Centre Culturel de la Ferme des Communes

Salle de spectacle Alfred de Musset

8 Bd Robert Thiboust -77 700 Serris - Val d'Europe Tel.: 01 60 43 25 21/Fax: 01 64 63 36 96 Courriel: culture@mairie-serris.net Site internet: www.mairie-serris.net

TARIFS:

Tarif A: - adultes: 12€

> - jeunes (- de 26 ans): ς€

25 € - famille (2 parents et 2 enfants):

- groupe (10 pers. et +): 8€

Tarif Réduit (Carte de réduction annuelle*):

Tarif B (Jeune public): 4 € pour tous

Tarif C (Très jeune public): 2 € pour tous

*Carte de réduction annuelle: cette carte est au tarif de 15 euros et offre des réductions à la Ferme des Communes mais également à la Ferme Corsange de Bailly Romainvilliers et à File 7, à Magny le Hongre.

Le programme culturel est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrissiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie du Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes et sur le site internet de la commune (www.mairie-serris.net).

Un nouveau blog pour les mamans du Val d'Europe

http://kissmaman.unblog.fr

Ce blog est ouvert à toutes les mamans sur le secteur du Val d'Europe (Magny le hongre, Bailly Romainvilliers, Chessy, Serris, Coupvray) et autres communes proches.

Le but est de développer un réseau de mamans actives et de rassembler les bons plans afin d'en faire profiter d'autres mamans.



- Info de dernières minutes: toutes les sorties sur le secteur.
- Les bonnes adresses : un répertoire complet des activités proposées aux mamans pour les enfants. Ce thème est idéal pour les nouveaux arrivants dans les communes du Val d'Europe.
- Les bonnes recettes: recettes de cuisine.
- Tester pour vous: les produits de la vie quotidienne sont testés.
- **Fêtes**: toutes les informations pour bien préparer les fêtes et les idées sorties. (ce thème change en fonction de la période)

Pour que le blog grandisse les mamans du Val d'Europe peuvent envoyer par mail, à kissmaman@gmail.com, des informations pratiques et utiles afin d'alimenter le blog.

Vous avez vu une offre intéressante en boutique, vous souhaitez faire du troc avec une autre maman, vous avez entendu parler d'un super spectacle pour enfants, vous avez testé un nouveau produit pour votre bébé, vous souhaitez vendre les vêtements de votre enfant, vous avez des idées pour embellir le quotidien grâce à des secrets cuisine, beauté, santé et décoration, vous êtes une adepte du bio, vous avez un bon plan à communiquer... Voici le type d'information que kissmaman souhaite recevoir de la part des mamans!

Recensement rentrée scolaire 2011

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire de septembre 2011 dans les écoles maternelles, la ville de Serris souhaite recenser tous les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2008.

Afin de nous aider dans cette démarche, nous vous serions reconnaissants de nous remettre le coupon-réponse ci-dessous, **au plus vite et avant le mardi 26 avril 2011.**

Attention cette démarche n'est en aucun cas une pré-inscription. Celle-ci aura lieu au Service Maëlis à partir du lundi 2 mai 2011. Merci par avance de votre contribution.

X
Veuillez renvoyer ou déposer ce coupon-réponse (que vous pouvez retrouver sur le site internet) avant le 26 avril 2011 uniquement au service Enfance et Enseignement, Hôtel de ville de Serris, 2 place Antoine Mauny - 77700 Serris. Vous pouvez aussi nous communiquer les informations nécessaires par courriel à l'adresse suivante : enfance@mairie-serris.net.
Nom et prénom des enfants:
Date de naissance:
Adresse:
Responsable légal:
Tél.:courriel:



Élections cantonales Mode d'emploi

Les 20 et 27 mars prochains auront lieu les élections cantonales destinées à élire les conseillers généraux.





Les conseillers généraux forment "l'assemblée délibérante" qui officie au niveau du département. La durée du mandat d'un conseiller général était de 6 ans. Cette année, elle ne sera que de 3 ans afin de prendre en compte les changements inhérents à la réforme des collectivités territoriales de 2014.

Suite à l'adoption de la loi sur la réforme des collectivités territoriales (n° 2010-1563 du 16 décembre 2010), les Français doivent pour la dernière fois élire des conseillers généraux: ceux-ci auront pour successeurs, en 2014, des conseillers territoriaux, élus selon les mêmes modalités, mais siégeant à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional.

Le mode de scrutin est uninominal à deux tours (comme pour les élections législatives et présidentielles). De nouvelles dispositions concernant les suppléants vont s'appliquer pour la seconde fois, le suppléant ne devra pas être du même sexe que le candidat, afin de favoriser la parité.

Élections sur la commune

Les élections cantonales se dérouleront les dimanches 20 et 27 mars 2010, en fonction des résultats obtenus au 1er tour. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h 00 à 18 h 00 sans interruption. La ville de Serris compte 3 bureaux de vote situés comme suit:

Bureau de vote n° 1: Hôtel de Ville

2 Place Antoine Mauny

Bureau de vote n° 2: Mairie du Bourg

12 Rue Émile Cloud

Bureau de vote n° 3: Groupe Scolaire R. Doisneau

5 Place Thomas le Pileur

Le numéro du bureau de vote est **précisé sur votre carte** d'électeur.

Pour voter, il vous sera demandé, votre pièce d'identité (obligatoire pour voter) ainsi que votre carte d'électeur.

Liste des pièces d'identité recevables :

- Carte nationale d'identité (même périmée)
- Passeport (même périmé)
- Carte de combattant de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire avec photographie délivrée par le directeur du personnel d'une administration centrale, par les préfets ou par les maires au nom d'une administration de l'État
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires des armées de terre, de mer ou de l'air,
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photographie
- Titre de réduction de la SNCF avec photographie.

Tous ces titres, hormis la CNI et le passeport, doivent être en cours de validité.

Le vote par procuration:

En cas d'absence ce jour-là, il vous est possible de voter par procuration selon les modalités suivantes :

Principe:

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

L'électeur choisi (le mandataire) doit, pour voter à la place du mandant:

- être inscrit dans la même commune que la personne donnant procuration (le mandant), mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote,
- ne pas avoir reçu plus d'une procuration, sauf si la procuration a été établie à l'étranger (dans ce cas, le mandataire peut recevoir deux procurations, l'une établie en France et l'autre établie à l'étranger, ou deux procurations établies à l'étranger).



Conditions à remplir:

Les motifs pour lesquels le vote par procuration est admis sont les suivants :

• des obligations professionnelles empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin,

- l'état de santé, un handicap, ou l'assistance à une personne malade ou infirme,
- le suivi d'une formation empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin,
- des vacances,
- l'inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence.

Établissement de la procuration:

Lieux d'établissement:

Le mandant doit se présenter en personne:

- au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail.
- au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail.

Pour les personnes résidant à l'étranger, s'adresser à l'Ambassade ou au Consulat de France.

Coût: Gratuit.

Pièces à fournir:

Le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...).

Lors de l'établissement de la procuration, un formulaire particulier doit être rempli où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur, mentionnant le motif de l'empêchement.

Depuis décembre 2003, il n'est plus demandé d'autres pièces justificatives.

Délais:

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible, pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la Mairie et de son traitement en Mairie.

La procuration est valide pour une seule élection, pour 1 ou 2 tours selon vos indisponibilités.

Le Serrissien_

Vœux de la Municipalité 2011

L'exercice des vœux consiste à poser un regard sur l'année écoulée avant d'envisager les projets et perspectives de l'année à venir. Retour sur les principaux éléments du discours prononcé par M. Denis Gayaudon, Maire de Serris lors de la traditionnelle cérémonie des vœux.



Développement de la commune

Accompagner l'arrivée de la population et aussi anticiper les besoins pour pouvoir accueillir dans les meilleures conditions possibles les nouveaux Serrissiens.

Porter une vigilance particulière sur la pertinence de l'implantation des équipements publics ou privés dans une réflexion globale du développement durable de notre commune. Être réactif, facilitateur et incitateur pour des projets de développement économique respectueux de notre cadre de vie présent et futur.

Maintenir une attention particulière quant au financement du développement de la commune. En une génération, Serris est passé de près de 700 habitants en 1987 à plus de 7000 en 2010 (7163 selon l'INSEE). L'État, dans son nouveau Projet d'Intérêt Général, signé par le 1^{er} Ministre en septembre dernier, attend de la commune (pour ne pas dire exige) un effort au moins aussi grand sur les 20 prochaines années, à savoir 3500 logements et plusieurs résidences pour jeunes ou seniors dans un contexte économique devenu difficile ces dernières

années. En parallèle, le gel des aides de l'État et la réforme fiscale annoncés et en cours, ajoutent une nouvelle incertitude pour l'établissement des budgets des collectivités territoriales. Le changement des modalités de calcul de la population par l'INSEE ramène à une population de plus de 2 ans en arrière ce qui est dramatique car les dotations de l'État tiennent compte en grande partie du nombre d'habitants. Cela a réduit les recettes de la commune de plus d'1 million d'euro, cette absence de ressources se perpétue chaque année. La marge de manœuvre que les collectivités locales avaient sur leurs recettes devient de plus en plus préoccupante.

Défendre le projet de ville de Serris et le projet d'agglomération du SAN dans le cadre du nouveau PIG défini par l'État. Une nouvelle phase de développement proposée par Disney a été transmise en vue d'une réalisation d'ici 2017-2020. Dans cette phase, l'essentiel du développement résidentiel est porté par les communes du Centre Urbain (Chessy et Serris) ainsi que la commune de Coupvray. Les élus locaux de Serris et de tout le Val d'Europe ont fait entendre leurs points de vue, leurs besoins dans le cadre de leur vision de l'avenir pour un territoire qu'ils connaissent bien et qu'ils aiment. Les élus de Serris veulent:

- conserver un équilibre pérenne et pertinent, entre ville et nature, entre logements et emplois.
- conserver l'assurance d'un développement harmonieux d'une ville conviviale et durable, et ainsi garder une vocation de ville verte où il fait bon vivre.
- s'assurer que le rythme, le phasage et la localisation

des nouveaux programmes soient faits en adéquation avec les capacités financières des communes et du SAN.

Favoriser la concertation avec les habitants dans les phases de développement en appuyant sur la création des nouvelles Zones d'Aménagement, sur l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme et sur celle du Schéma de Cohérence Territoriale du SAN.

Heureusement, de nombreux points de vue convergent:

- le périmètre et la vocation de la future Zone d'Activité du Courternois le long de l'autoroute.
- la nécessaire implantation de l'université dans la ZAC des Gassets
- l'emplacement des futures extensions du centre commercial Val d'Europe.
- l'extension de La Vallée Village. Mais regret quant à la disparition de la halle de l'ancienne jardinerie Dlebard.

Mais il reste encore quelques points d'achoppements.

Le développement des nouveaux quartiers à l'est de l'Hôtel de Ville doit intégrer tous les équipements de proximité. Le Centre Urbain du Val d'Europe nécessite à la fois des espaces verts centraux et une densité suffisante.

En revanche, qu'à l'est du village, soit respectée une zone de transition avec de futures urbanisations, à densité modérée.

Voirie

Poursuite des actions en matière de rénovation et de réhabilitation des voiries (avec la rue de la Morte Paye et l'aménagement du carrefour face à la boulangerie)

Logement en accession privée

Livraison de 200 appartements, à proximité du nouveau lac, fin 2011-début 2012.

Livraison de 30 nouveaux logements sociaux cours du Danube. Installation du siège régional de la Résidence Urbaine de France, les 3F, au pied de ce nouvel immeuble.

Solidarité

Ouverture d'une épicerie solidaire en collaboration avec le SAN, Magny-le-Hongre et l'association l'Oasis (voir page 14).

Encouragement aux futurs acquéreurs de logements aidés avec le Pass Foncier.



Lors de la cérémonie des Vœux, M. Gayaudon a mis en valeur le travail accompli par l'association l'Oasis du Val d'Europe, concernant l'épicerie solidaire, en donnant la parole à M^{me} Jacques, viceprésidente de l'association.

Développement durable

Passage à la phase opérationnelle de l'Agenda 21.

Sport

Lancement de Planète sports adulte et célébration des 10 ans de Planète Sport.

Déplacement provisoire du terrain de mini motos dans le prolongement du stade d'Orsonville (voir page 26). Il trouvera sa place définitive près de l'autoroute dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Couternois.

Ouverture prochaine du gymnase Olympe de Gouges et d'un plateau d'Éducation Physique et Sportive.



Cérémonie

10

La Municipalité
remercie:
- l'École de Musique
Serrissienne pour la
qualité de leur
prestation en ouverture
de cérémonie.

- Sébastien Thissandier, et Souria Chicouche, respectivement directeur et animatrice de la Maison des jeunes, ainsi que Igor, Victoire et Zakariya, File 7 et la ville de Magny-le-Hongre pour la vidéo qu'ils ont tournée pour soutenir les actions de l'épicerie solidaire. Cette vidéo a été diffusée lors de cette cérémonie 2011.



Culture

Initiation du projet d'évolution de la Ferme des Communes en véritable pôle artistique et culturel accompagné d'une maison du développement durable.

Animation

Programmation de la future salle des fêtes à côté du nouveau gymnase Olympe de Gouges.

Enfance Enseignement

Finalisation des travaux d'extension du périscolaire du groupe scolaire Matisse en fin d'année 2011.

Équipement de ce groupe scolaire, en matériel mobile avec tableau numérique dans le cadre de son projet pédagogique.

Ouverture du lycée en 2010 avec ses 600 élèves et son restaurant d'application qui ont contribué à faire du quartier, entre la place d'Ariane et l'Hôtel de ville, un lieu d'échanges et de vie. 100 lycéens supplémentaires seront accueillis dès la prochaine rentrée scolaire.

Services municipaux

Étude de la mise en place d'un portail web qui devrait faciliter le quotidien des familles pour la gestion des différentes prestations municipales.

Montée en charge du service État civil. Ville pilote du nouveau système de délivrance des passeports, Serris a remis en 2010, 1067 passeports biométriques à des Serrissiens et à des non Serrissiens. À cela s'ajoutera peut-être en 2011 l'obligation de délivrer aussi des cartes nationales d'identité biométriques.

Remerciement aux agents municipaux qui se sont particulièrement investis lors des rudes intempéries de décembre au nom du service public (voir page 15).

Économie

Renforcement et développement de la ZAC du Prieuré avec l'implantation du siège de la CCI de Seine et Marne (voir page 30).

Installation prochaine du Data Center de la Banque de France à l'emplacement du Preview Center (ex centre d'information de Disney).

Soutien renforcé à Castorama. Ce commerce de décoration et de bricolage situé en plein cœur du centre urbain qui renforce l'offre de vente du centre commercial, tente depuis des mois d'obtenir une autorisation d'ouverture dominicale. Parce que la ville est sensible au maintien et à la sauvegarde de l'emploi, parce que ce magasin contribue au dynamisme et à l'attrait de notre territoire, le Conseil municipal de Serris a soutenu à l'unanimité cette demande de dérogation.

Remerciements aux nombreux partenaires qui s'investissent pour défendre aussi ce dossier.

Intercommunalité

Soutien à la création d'un CCVPD (Comité communal de veille et de prévention de la délinquance) intercommunal. Cet observatoire de veille et de prévention de la délinquance qui se réunit régulièrement à Serris permet une mise en commun d'informations sensibles et ainsi une meilleure réactivité. Comme beaucoup de sujet, la prévention de la délinquance ne se limite pas aux limites communales. En accord avec la Police Nationale, le Maire de Serris a écrit au Président du SAN pour lui suggérer de favoriser la création d'une telle structure sur un plan intercommunal, ce qu'il a bien voulu retenir.

Intercommunalité renforcée souhaitée par Serris. Quelle forme d'intercommunalité? Communauté d'agglomération ou pourquoi pas Commune unique? Ce sont des thèmes sur lesquels le Président du SAN a souhaité que les élus du Val d'Europe portent leur réflexion cette année.

Album de Serris

Musique

Concert de Gala Les professeurs à l'honneur

Samedi 22 janvier à 20 h 30, les élèves de l'école de musique de Serris ont échangé leurs places sur scène avec leurs professeurs. Pour la 3e édition du concert de gala de l'école de musique, la salle Alfred de Musset de la Ferme des Communes a encore accueilli cette année une foule d'amoureux de la musique.



Genevieve
CHAFFARD
Adjointe au Maire
Déléguée à la Culture

C'est aux sons enivrants de la guitare, du piano et du violon que les professeurs de musique ont fait voyager le public en pleine époque Baroque, à la rencontre de la musique classique, pour une première partie de représentation. Les répertoires de grands compositeurs comme F. Chopin, S. Rachmaninoff, J.S Bach, L.V Beethoven et d'autres ont été abordés. Durant cette première partie, des mélodies du film à succès "Harry Potter" ont aussi été interprétées au piano.

Après l'entracte c'est un tout autre univers qui a été présenté aux spectateurs, plus contemporain, jazzy et pop. De grands succès ont été repris par les professeurs, la

basse, le piano, le violon et la batterie accompagnant le chant.

Pour le grand final, l'ensemble des professeurs de musique était sur scène pour une réinterprétation du célèbre "Beautiful" de Christina Aguilera.

Cette soirée de concert a conquis le public. Les élèves jeunes ou moins jeunes ainsi que leurs familles n'ont pas manqué de féliciter les professeurs à la fin de la représentation. Ce type d'événement, plus qu'une plage de libre expression pour ces professionnels de la musique a permis à tout le monde de découvrir le talent des professeurs.



Maison des Arts - Ferme des Commune 8 Bd Robert Thiboust 77 700 Serris - Val d'Europe

Courriel:

bureau@ecolemusiqueserris.fr

Site internet:

www.ecolemusiqueserris.fr



Les professeurs de l'École de Musique Serrissienne en pleine représentation.

Album de Serris

Animation

12

Les fêtes de fin d'année à Serris

Retour sur les festivités de décembre 2010 et de début 2011.



Gilbert BRULFERTConseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage

Spectacle de Noël des enfants

Le samedi 18 décembre dernier, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la Municipalité a offert deux spectacles aux élèves serrissiens de maternelle et primaire.

Organisée chaque année par le Service Animation et Jumelage de la ville de Serris, cette journée propose deux spectacles aux enfants: le matin, à destination des élèves des classes de maternelle, l'après-midi, pour les élèves de primaire.

Le premier spectacle, destiné aux plus jeunes scolarisés dans un des quatre établissements maternels de la ville, intitulé "SOS Terre", a été interprété par la troupe du "Théâtre de berlingot". Sur le thème de l'environnement, cette représentation a sensibilisé les enfants et leur famille sur les problèmes écologiques actuels tout en les divertissant.

Le second spectacle a eu lieu en début d'après-midi et était destiné aux élèves de primaire des quatre groupes scolaires de la ville. La troupe du "Théâtre de berlingot" a cette fois joué la pièce "1,2,3, tu peux compter sur tes 10 droits". Dans ce spectacle, mime, danse, marionnettes, théâtre d'ombres et chant étaient à l'honneur. Les décors hauts en couleurs et les musiques ont entraîné les petits Serrissiens dans différents univers, à travers le thème des Droits de l'Enfant.

À en juger par l'attention des spectateurs et les applaudissements, ces deux représentations ont été un succès total. Après le spectacle, les enfants se sont vus



À travers les différents tableaux d'Atlas, (le géant qui porte le monde), les enfants ont pu faire la connaissance, de Madeleine la Baleine, qui ne chante plus à cause des déchets que les hommes jettent à la mer, de Terror le volcan prêt à exploser et de Nicolas le jardinier qui guérit grâce aux plantes.

remettre des confiseries, prémices de la douceur de ces fêtes de fin d'année.



Dés élus remettent des friandises aux petit Serrissiens

Afin de bien démarrer cette nouvelle année, Monsieur le Maire, Denis Gayaudon et Gilbert Brulfert, conseiller municipal délégué à l'Animation et au Jumelage ont invité les Serrissiens âgés de plus de 60 ans au traditionnel repas des aînés. Le dimanche 23 janvier 2011, de nombreuses personnes se sont déplacées au Restaurantguinguette l'Ermitage à Chalifert, afin de vivre un moment convivial et chaleureux. Au programme des divertissements: un magicien, un show de transformiste, un humoriste et pour finir la journée comme il se doit un disque-jockey a fait danser nos aînés au son de musiques entraînantes.



De nombreux artistes sont venus animer le repas

Noël à la Ronde des Bébés

Le samedi 11 décembre 2010, ans l'association d'assistantes maternelles la Ronde des Bébés organisait son traditionnel Noël à la Ferme des Commune.

Un moment de bonheur pour les enfants à l'approche des fêtes de fin d'année.

Les petits Serrissiens. accueillis par les assistantes maternelles de la Ronde des Bébés ont assisté au spectacle "La maison bonhomme" présenté par le Centre de Création et de Diffusion Musicales Millenotes.

Après la représentation, le père Noël en personne est venu offrir des cadeaux aux enfants. Pour se remettre de leurs émotions, les enfants et leurs parents ont pu profiter d'un goûter proposé par l'association.



Noël de l'amicale des locataires

L'amicale des locataires, sous la présidence de David Combe, a organisé une petite soirée spéciale Noël le 10 décembre 2010.

Voici une photo souvenir des enfants ravis de rencontrer le père Noël.

Le vrai!!!



Inauguration de l'Épicerie Solidaire l'Oasis du Val d'Europe

Le 9 décembre dernier a eu lieu l'inauguration de l'Épicerie Solidaire de Serris. Cette épicerie est née d'un engagement fort de la Municipalité à laquelle il est apparu essentiel, dans ces périodes difficiles, d'aider à la mise en place d'un lieu où produits alimentaires, accueil, et écoute sont apportés par les bénévoles de l'Association l'Oasis.

En présence de Denis Gayaudon, Maire de Serris, Xavier Lanéry, Maire adjoint délégué à la Solidarité, à la Famille et à la Petite Enfance, de Jean-Paul Balcou, Président du SAN du Val d'Europe, et de nombreux conseillers municipaux de Serris et de Magny-le-Hongre, l'Épicerie Solidaire du Val d'Europe a donc officiellement ouvert ses portes en fin d'année dernière.

À travers son discours, Monsieur le Maire a expliqué pourquoi il était nécessaire que la ville de Serris accueille

ce lieu d'aide aux populations les plus démunies. "Il est inconcevable, qu'au XXIe siècle à Serris, des personnes ne puissent se nourrir régulièrement faute de ressources

suffisantes. Personne n'est à l'abri d'un accident de la vie (perte d'emploi, rupture familiale, problème de santé...) et il ne faut pas que cela devienne une fatalité. Parce qu'il était intolérable de ne pas agir et réagir, la Municipalité de Serris a souhaité initier et soutenir la création d'une épicerie solidaire gérée de façon associative."

Le SAN du Val d'Europe a aussi apporté son soutien en permettant que l'épicerie solidaire puisse occuper gratuitement les 6 premiers mois, puis moyennant un loyer minoré, l'ancien Centre Social Intercommunal (CSI) situé au 15, Rue de la Morte Paye, en face de la boulangerie du Bourg de Serris.

L'épicerie solidaire ne pourrait pas fonctionner sans l'association l'Oasis du Val d'Europe présidée par M^{me} Farida Saidi-Hamid et M^{me} France Jacques et les bénévoles. Cette association accueille les familles en difficulté et leur permet de s'approvisionner en produits alimentaires moyennant une faible participation financière.

L'Oasis du Val d'Europe a également créé des liens avec des partenaires qui fournissent gratuitement des denrées alimentaires comme la Banque Alimentaire ou Auchan. La volonté des élus de Serris, de Magny-le-Hongre et de l'association l'Oasis était de fournir plus que des denrées alimentaires: les bénévoles ont fait de l'épicerie solidaire,

un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges avec les familles, un tremplin vers la réinsertion.







Coupure du traditionnel ruban par Monsieur le Mairie, M^{me} France Jacques, Vice Présidente de l'association "l'Oasis" et Mme Marie-France AUBEY, Maire Adjointe à Magny-le-Hongre, entourés de deux jeunes demoiselles .

Rappel du fonctionnement de l'épicerie

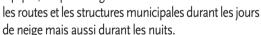
L'épicerie est ouverte deux jours par semaine, pendant 2 heures (le mardi matin et le jeudi après-midi). Le but étant d'aider les usagers et non de les assister; ces derniers ont la possibilité de bénéficier de l'épicerie solidaire pour une période de 1 à 3 mois, renouvelable.

Pour bénéficier des services de l'épicerie solidaire, il suffit de s'inscrire au CCAS des villes de Serris ou de Magny-le-Hongre. Le personnel de ces services accompagnera les familles et les personnes en fonction de leur situation. Selon des critères établis, elles seront orientées vers l'épicerie solidaire qui les accueillera grâce à ses bénévoles.

Serris a le sens du service public

Retour sur les épisodes neigeux de décembre dernier, de fortes chutes de neige ont perturbé une grande partie du territoire national, paralysant plusieurs régions, notamment l'Île de France. À Serris, les services municipaux se sont mobilisés tout au long des intempéries afin de garantir la sécurité des usagers de la commune.

Dès la chute des premiers flocons, les services techniques ont fait preuve de réactivité et d'ingéniosité afin de dégager et saler les routes de la commune à l'aide d'une lame de dégagement adaptée sur un véhicule municipal. Grâce à leur forte volonté et leur implication, les équipes, ont pu déneiger



Le centre de loisirs avait anticipé les difficultés de déplacement sur la région, l'accueil des enfants a donc été adapté à la situation compte tenu que beaucoup de parents étaient bloqués sur les routes et n'ont pu venir chercher leurs enfants à temps. Les agents du centre de loisirs sont restés plus tardivement à leur poste de travail afin de permettre aux enfants de ne pas se retrouver seuls, en attendant que leurs parents puissent arriver.

Pour le personnel des crèches de la commune, la même démarche a été suivie pour assurer une permanence jusqu'à ce que le dernier enfant puisse être accompagné chez lui.



Les agents mobilisés ont parfois dû passer la nuit sur place, faute de pouvoir rejoindre leur domicile. Mais ils n'étaient pas les seuls à devoir dormir sur la commune: à deux occasions la ville de Serris a mis à disposition des moyens matériels et humains, afin d'accueillir les voyageurs en transit ou

habitants des environs, bloqués à la gare de Chessy et à la gare RER du Val d'Europe. Les personnes ont trouvé refuge, pour la nuit au sein du gymnase Éric Tabarly, où elles ont pu aussi se restaurer et se reposer au chaud.



Spectacle Gaspard Proust

La commune de Serris a l'habitude d'accueillir de nombreux artistes sur scène. En ce début d'année 2011, le public de la Ferme des Communes a eu la joie de recevoir Gaspard Proust, artiste montant de la scène humoristique française. À seulement 34 ans, Il accumule succès sur succès. Sa tournée s'est arrêtée chez nous, l'espace d'une soirée avec son spectacle "Enfin sur scène?".

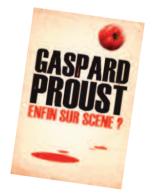
Le samedi 15 janvier à la Ferme des Communes, les éclats de rires et les applaudissements plus que fournis d'une salle comble ont fusé durant plus d'une heure.

Cet "enfant terrible" de la scène, qui écrit lui-même ses textes, manie à la perfection un humour noir... voire très noir. Dans son one-man-show il "arrose" les provinciaux, les bouddhistes, les handicapés, les femmes, les islamistes, la droite, la gauche, les pauvres, les curés, les nazis, les communistes, les sentiments amoureux, la littérature...

En clair, personne n'y échappe et cela pour le plus grand plaisir d'un public hilare du début à la fin!

Si vous avez manqué son spectacle, vous pourrez retrouver ses prochaines dates sur scène sur le : www.gaspardproust.com







Petit retour sur le parcours impressionnant de l'humoriste:

Né en Slovénie, il passe 12 ans en Algérie jusqu'en 1994 où il arrive en France. Élève prometteur, il intègre HEC à Lausanne puis devient gestionnaire de fortune en 2000 mais démissionne peu après. C'est ainsi que le jeune homme commence à écrire des textes humoristiques.

En 2007, il monte sur scène avec un spectacle du nom de "Sous-développé affectif". La même année, il reçoit le prix du jury du Marathon du rire de Paris, le prix Raymond Devos 2010, le prix du Public et le prix SACD du Festival Top-In-Humour. Les prix ne cessent de s'enchaîner au fils des mois et des années.

Alors encore une fois un grand bravo à l'artiste et à l'équipe de la Ferme des Communes pour nous avoir fait découvrir ou redécouvrir ce comique de talent!



Geneviève CHAFFARD

Adjointe au Maire
déléguée à la Culture

La programmation d'une saison culturelle

Gaspard Proust, François Morel, de nombreux artistes célèbres sont venus à la Ferme des Communes. Florence Sokolowski, chef du service culturel de la commune nous explique les étapes, qui mènent à la programmation de la Ferme des Communes.

Pouvez-vous nous décrire les étapes de la programmation d'un spectacle ou d'une exposition?

Premièrement, Karim Smaïli, le régisseur de la salle et moi-même nous assistons à de nombreux spectacles pour nous rendre compte de la qualité de ceux-ci.

Quand les spectacles retiennent notre attention, quand nous pensons que le spectacle plaira au public de la Ferme des Communes, nous entrons en contact avec la compagnie ou la production. Nous prenons ainsi connaissance des contraintes techniques et financières.

Si ces contraintes correspondent à notre budget et si techniquement il peut s'adapter à notre plateau, nous posons alors une option de date pour ce spectacle.

Nous envoyons alors une fiche d'option à la compagnie comprenant tous les éléments permettant la rédaction du contrat de cession.

Dès que nous recevons le contrat, nous le transmettons pour signature à Monsieur le Maire.

Les éléments de la partie technique sont ensuite transmis à notre régisseur pour la préparation de l'accueil technique du spectacle: location du matériel, embauche d'intermittents, réservations d'hôtel, catering... etc.

Combien de temps prend ce processus de programmation?

Nous commençons à prospecter 15 mois à l'avance. Nous avons sélectionné les spectacles de la saison 2010-2011, y compris Gaspard Proust, de juillet 2009 à avril 2010. En mai, nous avons présenté les spectacles sélectionnés à Madame Chaffard, notre élue référente et à la commission culture. En juin, nous avons élaboré la plaquette en partenariat avec le service communication. Enfin nous avons présenté le contenu de la saison culturelle à notre public, lors d'une soirée spéciale à la mi-septembre.

Sans tout nous dévoiler, pouvez-vous déjà nous dire le nom de quelques artistes qui seront sur la scène de la Ferme des Communes la saison prochaine?

Nous sommes encore en cours d'élaboration de saison, mais nous avons déjà des options sur le spectacle "on vit peu mais on meurt longtemps" d'un humoriste belge. Nous accueillerons également Thierry Collet, grand illusionniste et mentaliste, ainsi qu'un Molière adapté sous une forme surprenante, à savoir de grandes marionnettes. Pour débuter la saison en octobre, nous présenterons un opéra clownesque. Les enfants ne seront pas oubliés, avec deux spectacles très jeune public, et pour les plus grands de la musique, du théâtre, du cirque, des marionnettes.

Cette année, les actions culturelles vont êtres nombreuses sur la commune et notamment dans les écoles de la maternelle au lycée. D'où vient cette envie d'apporter la culture à l'école?

Les jeunes représentent le public de demain. Une des missions du service culturel est de transmettre, d'éduquer et de susciter des envies de pratiques culturelles régulières. En sensibilisant les enfants au monde de la culture, les adultes qu'ils deviendront demain garderont forcément un certain intérêt pour la culture. Nous développons en quelque sorte une école du spectateur, en créant des habitudes culturelles. Une manière de mettre la culture à la portée de tous et de toutes, en montrant que la culture n'est pas réservée à une certaine catégorie de population.

Emploi



SERVIÈRES Déléquée

Conseillère municipale auprès du Personnel Communal et des Partenaires Extérieurs

La ville de Serris

aide à l'insertion professionnelle

Créés pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes travailleurs, plusieurs types de contrats existent. Régis par des dispositions différentes de celles qui sont applicables aux contrats de travail ordinaires, ils représentent un tremplin pour les jeunes générations. 5 agents de la ville de Serris disposent de ce type de contrat.

Ces dispositifs d'embauche ont été élaborés dans l'optique de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et ainsi de réduire le fort taux de chômage qui sévit, notamment depuis le début de la crise. Devant cette situation, la commune de Serris a décidé d'employer depuis 2 ans des jeunes bénéficiant de ce type de contrat afin de faciliter leur insertion dans le monde du travail. Deux types de contrats ont ainsi été mis en avant par la ville.

Les contrats aidés.

les contrats aidés représentent une étape dans le parcours d'insertion des bénéficiaires. En effet, ils permettent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui n'ont aucune expérience professionnelle, de trouver plus facilement un emploi par la suite, grâce à la formation reçue tout au long de leur contrat. Ces programmes, baptisés Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), sont le fruit

> d'une convention conclue entre l'employeur, le bénéficiaire et l'État ou le Président du Conseil Général. La durée de ces contrats-passerelles est fixée à 12 mois. En

> > M^{||e} Lydie Kirtchuk, 23 ans, étudiante en licence de communication, en contrat d'apprentissage à la Ville de Serris, au

contrepartie de son travail, l'employé perçoit un salaire égal au montant du SMIC horaire.

Les contrats en apprentissage.

Les contrats en apprentissage ouvrent une porte sur le monde du travail aux étudiants en cours de cursus. Destinés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, ils permettent de préparer des diplômes allant du CAP jusqu'à celui d'ingénieur. Forme d'éducation en alternance, l'apprentissage associe formation pratique en entreprise et enseignement théorique. Ces formations ont de nombreux avantages: elles permettent d'acquérir une qualification professionnelle, de justifier d'une première expérience dans le monde du travail et aussi de percevoir un salaire. Les contrats résultent d'une convention conclue entre l'employeur, le bénéficiaire et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA). La durée du contrat dépend du titre ou diplôme préparé, elle est comprise entre 1 et 3 ans.

Un dispositif d'accompagnement

Oue ce soit en CAE ou en apprentissage, ces embauches se complètent par un dispositif d'accompagnement et de suivi mis en place au sein de l'équipe d'accueil. Un référent, chargé d'assurer le suivi du parcours d'insertion professionnelle du bénéficiaire, est nommé pour réaliser le suivi du nouvel arrivé. Ce référent a également pour mission de participer à l'accueil, d'aider, d'informer et de guider le salarié afin de contribuer à son acquisition de savoir-faire professionnels. Cette immersion dans le



milieu professionnel permet de se former, de développer son expérience et de multiplier ses compétences.

5 agents à Serris en contrat

À ce jour, la municipalité emploie quatre personnes sous le dispositif (CAE), dans différents services: services techniques, service social, marchés publics et service aménagement du territoire. Une autre personne est en cours de recrutement pour le service informatique. Pour la deuxième année consécutive, le service communication est entré en contact avec le pôle du Val d'Europe de l'Université Paris-Est de Marne la Vallée pour recruter un étudiant en licence professionnelle "chargé de communication en collectivité territoriale".

Reportage

Nous sommes allés à la rencontre d'une des personnes sous contrat spécifique pour recueillir ses impressions sur ces dispositifs.

M^{||e} Marine Bouetard, 20 ans, en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) au service de l'administration générale et du service social.

Quel a été votre parcours?

Après avoir passé un BEP sanitaire et social, j'ai travaillé notamment au contact des personnes âgées dans une maison de retraite. J'ai ensuite obtenu plusieurs contrats en CDD à La Poste, mais il n'y a pas eu d'embauche en bout de parcours. Je me suis alors mise à la recherche d'un autre emploi.

Comment avez-vous eu connaissance de ce contrat?

C'est grâce au Pôle Emploi et après avoir trouvé une annonce sur le site de l'ANPE émise par la Ville de Serris. J'ai contacté le Service des ressources humaines de la commune, j'ai rencontré des membres de l'équipe municipale qui m'ont expliqué en détail en quoi consistait ce type de contrat.

Vous avez accepté pour quelles raisons?

Il y a de nombreux avantages. Tout d'abord ce contrat est d'une durée d'un an, ce qui donne la possibilité d'avoir une activité suivie pendant une plus longue période que des contrats de courte durée. De plus on a des référents auxquels on peut s'adresser si on a des interrogations. Ils nous suivent tout au long de cette année, ce qui permet de se sentir entouré et d'acquérir une certaine confiance en soi, de prendre des initiatives par exemple. L'autre avantage c'est le nombre d'heure du contrat. 22 heures de travail hebdomadaire permettent d'avoir un salaire minimum et de pouvoir suivre des formations



complémentaires, qui me seront utiles dans la poursuite de ma vie professionnelle.

Que cela vous apporte-il au quotidien?

Tout d'abord, contrairement à mes anciennes expériences, je peux voir les personnes âgées d'un œil différent. Il y a toujours ce contact avec la population, des échanges, une vraie communication, mais c'est moi qui viens à eux; je les rencontre dans leur environnement, j'écoute parfois leurs petits tracas... Ce poste m'apporte une vraie mobilité, ce n'est pas à négliger car c'est une autre facette du métier que j'aimerais exercer. Et puis ce contrat c'est une expérience professionnelle supplémentaire; on ne nous met pas seulement le pied à l'étrier, on nous propose un emploi complet qui permet d'apprendre, de se forger et de créer des contacts.

Quelles sont vos perspectives d'avenir?

À la fin de ce contrat, j'aimerais continuer à travailler dans l'univers du social et plus précisément le service à la personne. Mon but à court terme sera de travailler a plein temps et d'obtenir un contrat à durée indéterminé (CDI) dans ce domaine.

Technologie

Tous au numérique s'empare La vague numérique s'empare

de Serris

Le passage à la télévision tout numérique a débuté en février 2009 et va s'effectuer région par région d'ici à fin novembre 2011, selon un calendrier défini par l'État et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. En Ile-de-France, le passage au numérique se fera à partir du 8 mars 2011. De nombreux pays à travers le monde et l'Europe ont déjà opéré ce changement. Alors retour sur les caractéristiques et procédures du passage au numérique.

D'ici le 8 mars 2011 la diffusion des chaînes de télévision en analogique, reçues grâce à l'antenne "râteau", laissera progressivement place à la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Les avantages liés au passage au numérique sont nombreux. Tout d'abord au lieu des 6 chaînes nationales existantes, 18 chaînes seront disponibles dont certaines en Haute Définition, en plus des chaînes locales. Ces nouvelles chaînes télévisées offriront plus de choix de programmes: informations, débats, cinémas, programmes jeunesse, documentaire, musique, séries... Enfin, le numérique permettra une nette amélioration de la qualité de réception d'image et de son.

Ce changement va permettre de libérer des fréquences au profit de nouvelles chaînes télévisées, du développement de la radio numérique et généraliser l'accès à Internet mobile à très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Qu'en est-il pour Serris?

Ici à Serris, ainsi que dans tout le secteur du Val d'Europe, vous pouvez bénéficier d'image et son numérique quel que soit votre opérateur ou votre abonnement: ADSL mais aussi câble.

- Pour les foyers ayant l'ADSL, rien ne change, votre fournisseur d'accès délivre déjà ces chaînes. Elles sont en générales comprises dans l'offre des Fournisseurs d'Accès Internet.



- Pour les personnes passant par le câble et vivant dans des habitats collectifs ou résidences gérées par un syndic ou une ASL, vous recevez les chaînes analogiques par le système d'antenne collective si vous possédez une télévision nouvelle génération avec tuner TNT DVB-T, vous n'aurez rien à faire. (À partir de 2008 tous les téléviseurs ont été équipés de la TNT)

- Si vous avez acheté votre téléviseur avant 2008, il n'est pas forcément adapté pour recevoir la TNT, il faudra alors vous munir d'un adaptateur ou boîtier TNT à brancher sur la prise péritel de votre poste.



La procédure

Vous recevez les 5 chaînes analogiques ou moins:

Avant le passage, vous devez équiper chacun de vos postes reliés à une antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.

Après le passage, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes, car certaines chaînes de la TNT changent de fréquence pour améliorer leur couverture. Pour accéder à tous vos programmes, il est indispensable de lancer une recherche et une mémorisation de toutes les chaînes. Cinq minutes suffisent.

Quand faut-il lancer la recherche?

Dans la journée du passage, mais ne le faites pas trop tôt! Il faut que l'émetteur dont vous dépendez soit rallumé. Dès que vous recevez à nouveau certaines chaînes, allez-y. Il est préférable de faire cette recherche de chaînes en mi journée de 12 h 30 à 13 h 30 ou le soir de 19 h 00 à 20 h 45 pour être sûr de pouvoir bénéficier des plages en clair de Canal +.

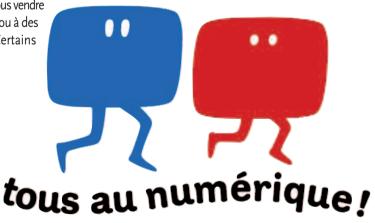
Attention au démarchage à domicile!

Des revendeurs peu scrupuleux peuvent tenter de vous vendre du matériel inutile ou à des tarifs exagérés. Certains peuvent chercher à vous abuser en usurpant l'identité de France Télé Numérique. Sachez qu'un représentant de France Télé Numérique ne peut vous contacter par téléphone ou se présenter à votre domicile, que pour une intervention d'assistance technique dans le cadre d'un rendez-vous fixé avec vous et sur présentation d'un badge.

Bon à savoir

Il existe une assistance technique à domicile gratuite pour les personnes âgées ou souffrant d'un handicap a plus de 80 % et qui déclarent que le domicile dans lequel le prestataire intervient est bien leur domicile principal. Sur rendez-vous, un prestataire « Tous au numérique » se déplace chez vous pour brancher et/ou régler votre adaptateur (ou téléviseur TNT intégrée), chercher et mémoriser les canaux des chaînes. Cette aide est strictement réservée aux personnes recevant la télévision par une antenne râteau. Vous ne pouvez bénéficier de cette aide qu'une seule fois.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site référent: www.tousaunumerique.fr ou appelez le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local du lundi au samedi de 8 hoo à 21 hoo).



Coupd'œil

Développement Durable

22

Développement Durable

Atelier – débat: Comment réduire sa facture énergétique et utiliser des énergies renouvelables ?

Le premier rendez-vous de la saison écologique pour l'année 2011, organisée par la Municipalité de Serris s'est tenu le vendredi 21 janvier à l'Hôtel de Ville. Cet atelier-débat a permis de faire un point sur les enjeux liés à la consommation d'énergie.



Martine OFFROY

Adjointe au Maire

Déléguée

au Développement

Durable

Cet atelier a été animé par M.Massart de

l'association
Alliance Terre Vie
et coordonné par
M. Franck
Rolland du
Collectif Écologie

Au cours de cette soirée, de nombreux sujets ont été abordés: se réapproprier sa facture énergétique, le diagnostic de consommation, l'isolation de son logement. S'en est suivi un débat, au

cours duquel les participants ont pu évoquer leurs interrogations concernant les solutions possibles à mettre en œuvre.

Consciente que l'ensemble des objectifs globaux pour un développement durale ne peuvent être

atteints sans une forte implication des collectivités locales, la Municipalité de Serris s'est fortement engagée dans l'élaboration d'un agenda 21. Sous l'impulsion de Mme Offroy, 1re adjointe au Maire déléguée au Développement Durable, elle propose des actions d'information et de sensibilisation des habitants aux questions écologiques et environnementales, comme l'organisation de cette Saison Écologique ou de la Semaine du Développement Durable (du 1er au 7 avril 2011).



Intervention de M. Massart de l'association Alliance Terre Vie

Dans le cadre de la Saison Écologique, ne ratez pas le prochain événement:

Vendredi 11 mars 2011, à 20 h 30, à l'approche de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars 2011, rencontre sur le thème: **L'eau: Comment préserver ce bien commun de l'humanité?** en présence de M. Touly, Directeur de l'eau à France Libertés et Responsable à l'Acme

Sports à Serris

Sport Enfance

23

Séjour ski Si le Mont Blanc ne vient pas aux Serrissiens...

Du 26 décembre 2010 au 2 janvier 2011, 11 jeunes Serrissiens, âgés de 11 à 14 ans ont pu participer à la deuxième édition du séjour ski organisé par la Municipalité.

Accueillis dans la station des Contamines-Montjoie, située au pied du Mont-Blanc et au cœur des Alpes Françaises, les jeunes ont pu apprécier les joies de la montagne et des sports d'hiver.



Adjoint Maire
Délégué au Sport



Hébergés dans un chalet alpin typique, dans des chambres de 8 lits, avec salle d'activité et de billard à disposition, les jeunes Serrissiens se sont installés confortablement avant d'entamer les nombreuses activités prévues.

Au programme de la semaine: cours de ski pour les débutants comme pour les plus expérimentés ; les 47 pistes du domaine skiable, situées entre 1 200 et 2500 m d'altitude, offrent des possibilités de pratiques adaptées à tous les niveaux et l'expérience enivrante.

Les sports d'hiver c'est aussi les glissades en luge, la patinoire, les randonnées à travers les paysages montagneux au cours desquelles les jeunes ont pu découvrir la faune alpine mais c'est surtout les balades en chiens de traîneaux, des chiens eskimos du Groënland - grand frisson garanti!

Cette année au chalet un groupe d'adultes handicapés a partagé les lieux avec les participants au séjour. L'expérience fut très enrichissante pour les pré-ados que ce soit au niveau de l'entraide, du partage et du respect de l'autre. À l'occasion de la soirée du réveillon, les jeunes ont décidé de se joindre au second groupe afin de fêter comme il se doit cette nouvelle année 2011.





Sports à Serris

Association

24

Récompenses aux associations sportives

Le jeudi 23 décembre 2010 a eu lieu, en soirée, une cérémonie toute particulière, destinée à remercier et à reconnaître l'investissement et le travail de nombreuses personnes.

C'est à la Ferme des Communes dans la salle Alfred de Musset que la Municipalité de Serris a choisi d'organiser cet événement. M. Luc Chevalier, Maire adjoint délégué à la Jeunesse et au Sport, accompagné des élus de la commission sport ainsi que certains présidents de clubs et associations sportives de la ville ont tenu à remercier les membres et adhérents du monde sportif serrissien. Des coupes, des sacs bandoulières, des t-shirts ainsi que de chaleureux remerciements ont été offerts aux jeunes et aux bénévoles des clubs et associations sportives.



Adjoint Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

R.C.S. (football)

Pour les collectifs:

Les vétérans évoluent en 1^{er} division de District et sont restés invaincus en championnat.

Récompensés pour la meilleure attaque et la meilleure défense:

Entraîneur: Éric HERVÉ Dirigeant: Michel FAILLE Capitaine: Rodolphe LEGUEN

Pour les parents, bénévoles et dirigeants:

M. Gérard VIVES: 10 ans de Présidence.

M. Frédéric TERRIEN: éducateur des U17 (à féliciter

pour son investissement).

MOUGENOT Clémence: sélectionnée en équipe de ligue U15.

M. DAVID, M. LEVEL, M. SOULIVOUNG: pour leur implication dans la vie du club.

T.P.B. A.S.R.V.E. (tennis))

Récompense pour la meilleure progression jeunes 4^e série:

DEBROSSE Margot 40-30/1 DRUET Benjamin NC-30/2 RICHARD Vanny NC-30/3 PORTEU Valentin NC-30/3 R.C.V.M. (rugby)

École de Rugby (EdR):

- mini-pousse: Mathéo MANOURI et Anatole MOREAU
- poussins: Steven GAY et Guillaume DUFOUR

Seniors F3: 3º meilleur club du département en fédéral.

Bénévoles: remerciements spéciaux à Céline LAMOTTE pour son investissement (goûters, les repas, festivités pour les enfants...).



H.B.C.V.E. (handball)

La catégorie des + de 16 ans Garçons 1 est championne de Pré nationale et accède en Nationale 3.

La catégorie des + de 16 ans Garçons Équipe réserve: 3° d'honneur régionale et accession en excellence région.

La catégorie des + de 15 ans filles: accession en Pré nationale.

La catégorie des – de 16 ans filles: Vices championnes d'Île de France.

2 filles de - de 16 sont en sélection régionale et championnes de France INTERLIGUES.

9 filles du club sont en sélection départementale et 6e sur 97 du championnat de France INTERCOMITE.

■ Espace Moto tout terrain

Les sportifs récompensés sont:

- Catégorie 50 cm³: Théotime PATAT champion de ligue 2010;
- Catégorie 65 cm³: Fouzi DANLOUX vice-champion de ligue 2010;
- Catégorie 85 cm³: Brian JOSSE champion de ligue 2010.



Les bénévoles récompensés sont:

Florence GABELOTAUD, pour son action générale au sein du moto club, et Christian COSTE, pour son action sur le terrain.

■ Budokaï (judo)

Camille WEBERa été sélectionnée au championnat départemental Minimes.



Maxime CRATÈRE a été sélectionné au championnat départemental Benjamins.

Ségolène TSHIKÉVA a été sélectionnée au championnat inter-région et en championnat de France UNSS.

■ A.T.T.S. (tennis de table)

Maintien de l'équipe 1 féminine en PROB/Championne de France PROB.

Remerciements à **Pascale PFEFER** (gestionnaire du site Internet) et à **M. GORECKI** pour son investissement au niveau des déplacements et des compétitions départementales et régionales.

■ Serris Val d'Europe Savate (boxe française)

Morgan CHAPON: June (14 ans) Champion de Seine et Marne et termine 3° de sa catégorie au niveau régional.

Personnes récompensées pour leur investissement:

- Franck BOURGUIGNON
- Cécile MOCETO
- Henrique GONCALVES

R.E.V.E. (escalade)

Nicolas MAUBERT: Champion de Seine et Marne

ATTS - communiqué

Une Serrissienne au sommet de l'Europe

L'Union Européenne de Tennis de Table avait qualifié pour le top 10 européen à Vienne dans la catégorie cadette Laura PFEFER, la plus jeune joueuse de Pro B en France. Du vendredi 28 au dimanche 30 janvier, la joueuse de Serris eut à disputer neuf rencontres contre les autres meilleures joueuses européennes de la catégorie. À raison de trois matchs par jour pouvant aller jusqu'à sept sets, et même parfois 23/21 sur un seul set (au lieu de 11), les matchs furent pleins, intenses, âpres et usants. Invaincue les deux premiers jours, Laura concéda deux défaites le dimanche, mais elle sut gagner le match important qui allait la consacrer.

Dans l'histoire du tennis de table français, Laura PFEFER est ainsi la première cadette française à remporter le top 10 européen. En devenant favorite, le plus dur reste à faire pour Laura: monter sur le podium lors des prochains championnats d'Europe des Jeunes en Juillet. Mais gageons que le travail de son entraîneur Pascale BIBAUT portera ses fruits.

Christian PALIERNE - Président ATTSerris Val d'Europe



Terrain de Mini-moto et piscine

La construction du centre aquatique intercommunal va entraîner la délocalisation du terrain de mini-moto.



Adjoint Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse



Précédemment situé sur la route de Meaux, le terrain de mini moto déménage.

C'est à l'occasion de la création d'un bassin de récupération des eaux pluviales issu d'un centre nautique sur la commune de Bailly-Romainvilliers, à côté de Serris, que ce changement aura lieu. Le terrain de mini moto situé route d'Orsonville se verra déplacé après le terrain de rugby pour une période d'environ 4 ans. Il accueillera deux activités: la mini-moto et le modélisme qui sera géré par le club de modélisme du Val d'Europe. L'espace du nouveau terrain sera étendu, il comptera en totalité 10000 m². Après cette période, le terrain définitif de mini-moto sera déplacé à côté de l'autoroute, dans la ZAC du Couternois.

Les travaux du centre aquatique conçu par le SAN ont débuté à l'automne 2009.

Cette fois encore, c'est dans une démarche environnementale que l'ensemble du projet sera réalisé.

L'ouverture du complexe aquatique est prévue pour courant 2012.

Ce centre comportera entre autres un grand bassin de 25 mètres avec tribunes, un bassin avec jeux d'eau, un toboggan de 30 mètres avec bassin de réception et une pataugeoire de 90 m². Sans oublier vestiaires et espace forme pour une superficie totale: 3500 m². La piscine sera située à Bailly-Romainvilliers, à proximité de notre commune. Véritable éco-équipement, c'est grâce aux différents aménagements (espaces paysagers, limitation du chlore, qualité de l'air, filtrage naturel de l'eau usée par des plantations) que des économies d'énergie importantes pourront être effectuées.

Côté architectural c'est le passage de la lumière et le confort acoustique offerts par un toit en verre qui sera privilégié. Le complexe sera bien évidemment doté d'accès aux personnes handicapées.



D é m o cratie

Conseil Municipal

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 13 décembre 2010.

■ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2010

Aucune remarque n'ayant été formulée. Monsieur le Maire passe au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2010.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 21 Pour et 5 Abstentions.

■ Décision modificative n° 2

La fin d'exécution du budget primitif 2010 nécessite des ajustements qui vous sont proposés dans une décision modificative présentée en équilibre par section.

I - Le détail présenté par article budgétaire est le suivant :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Montant des crédits	Objet		
6745	45000	Transfert des crédits relatifs au Pass foncier de la section d'investissement à la section de fonctionnement		
Chap.023	- 45000	Diminution du virement de la section de fonctionnement		
	0	Total des dépenses de Fonctionnement		

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Compte	Montant des crédits	Objet		
Chap.021	45000	Diminution du virement à la section d'investissement		
	- 45000	Total des recettes d'investissement		

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Compte	Montant des crédits	Désignation		
2135	2500	Virement de crédits du chapitre dépenses imprévues de d'investissement pour l'installation d'un parafoudre à l'église.		

2152	7000	Virement de crédits du chapitre 23 pour la réhabilitation du puits.
2158	1400	Virement de crédits du chapitre dépenses imprévues de d'investissement pour l'installation de l'horloge dans le parc des communes.
2188	10 000	Virement de crédits du chapitre dépenses imprévues de d'investissement pour le remplacement de cycles dans les écoles.
2313	- 52 000	Virement de crédits au chapitre 21 (7000 €) et à la section de fonctionnement pour le pass foncier (45000 €)
Chap.020	13 900	Virement de crédits pour aménagement salle 2º étage de l'Hôtel de Ville
	- 45000	Total des dépenses d'investissement

II - En conclusion, cette seconde décision modificative se traduit ainsi:

• En fonctionnement

Les crédits du chapitre 67 augmentent de 45000 € issus de la section de d'investissement quand ceux du chapitre 023 "virements à la section d'investissement" diminuent d'autant. Au final, le total des dépenses de fonctionnement ne varie pas et la section est équilibrée.

• En investissement

Les recettes d'investissement diminuent de 45000 € (chapitre 021 virements de la section de fonctionnement)

Parallèlement, les dépenses d'investissement diminuent d'autant $\{45000 \in d'$ immobilisations corporelles).

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la présente décision modificative.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 21 Pour et 5 Abstentions.

■ Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du contrat "Enfance-Jeunesse"

Il est évoqué ici le renouvellement du Contrat "Enfance et Jeunesse" car la commune a engagé dès 1998 un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne, renouvelée en 2006 pour une période de 4 ans.

Démocratie

Conseil Municipal



Le Contrat "Enfance et Jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en:

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les services Petite Enfance, Enfance et jeunesse sont donc concernés par ce contrat.

La prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) représente 55 % du reste à charge communal plafonné.

Pour l'année 2009, la PSEJ s'élevait à 335 068,87 €.

La Caisse d'Allocations Familiales suit le même mode de financement pour le renouvellement de ce contrat.

Il se décline ainsi:

2010:441527,14€
2011:453480,78€
2012:475134,45€
2013:502473,19€

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ce Contrat "Enfance et Jeunesse" pour la période 2010-2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention spécifique à hauteur de 25 % pour la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean de la Fontaine

Comme chaque année, il est proposé de prélever 25 % du budget Transport des écoles afin de les verser sous forme de subvention à la coopérative scolaire. Ces crédits permettent de faciliter le paiement des sorties scolaires telles que les entrées aux musées, les places de cinéma, etc.

Lors du Conseil Municipal du 10 mai 2010 ont été présentées les propositions d'attributions de subventions spécifiques pour les coopératives scolaires selon les demandes des écoles.

Suite à un dysfonctionnement interne au service Action Éducative, l'école maternelle Jean de la Fontaine n'a pas perçu cette subvention.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention spécifique à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Avenant relatif aux travaux supplémentaires dans le cadre des aménagements de voirie 2010 : rue Morte-Paye/avenue de Saria

Par le marché MAPA 2010-08 notifié le 22 juin 2010, la commune de SERRIS a confié à l'entreprise ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE, les travaux de réhabilitation de la rue de la Morte-Paye et de son carrefour avec l'avenue de Saria pour un montant estimatif de 89 536,34 €.

En cours d'exécution des travaux supplémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage. Ces travaux supplémentaires résultent d'adaptations dues au chantier et des remarques émises lors de la réunion publique de présentation des travaux du 16 juin. Ces éléments ont été pris en compte car ils relevaient de la sécurité des biens et des personnes (pose de barrières complémentaires pour limiter l'accès

aux véhicules, pose de mobilier urbain, modification du marquage routier et des panneaux de signalisation) et de contraintes techniques (modification du tracé du réseau pour la de collecte d'eau pluviale à la suite de l'implantation du plateau surélevé).

Les travaux occasionnent une augmentation de 11 098,22 €TTC soit 12.4 % du montant initial du marché.

Le financement de ces travaux supplémentaires est pris en compte dans l'enveloppe budgétaire destinée aux travaux de voirie 2010 de 130000 € (VOI 2151 - TO2).

Précision: Le marché n'ayant pas fait l'objet d'appel d'offres, celuici n'est pas passé en CAO. De plus, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, lorsque leur valeur estimée est inférieure à 4845 € HT pour les travaux (article 26 du même code), les marchés de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée. Ce marché à procédure adapté est voté en conseil municipal.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'approbation de travaux supplémentaires relatifs à la rue Morte-Paye et l'Avenue de Saria.

L'avenant est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 21 Pour et 5 Abstentions.

■ Extension de la Vallée Shopping, approbation de la charte de bon fonctionnement de l'accès cours de la Garonne

Value Retail a fait part à la commune de son souhait de s'étendre en lieu et place de l'ancienne jardinerie Delbard.

La Vallée Shopping pourrait ainsi obtenir 25 boutiques supplémentaires. La SHON construite est identique à la SHON démolie.

Cette extension nécessite la démolition de la jardinerie existante et la restructuration des voiries internes du parking du centre commercial dans sa partie Nord Est.

Toutefois, la commune est aujourd'hui propriétaire d'une emprise correspondant à l'ex rue de Gascogne, voirie déclassée du domaine public.

Dans ce projet, il est proposé à la commune de conserver une emprise suffisante pour contrôler l'accès au cours de la Garonne (accès ouvert actuellement seulement avec l'autorisation de la ville).

La municipalité souhaitant conserver cet accès uniquement en sortie et de manière ponctuelle, Value Retail a proposé la rédaction d'une charte de bon fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 25 Pour et 1 Abstention.

Retrouvez les dates des prochains
Conseils Municipaux ainsi que
l'intégralité des relevés
succincts des conseils sur le site
internet: www.mairie-serris.net
Nous vous rappelons que les
séances du Conseil Municipal
sont publiques.

Tribune de la majorité

Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe s'interroge sur son avenir

Le SAN du Val d'Europe, Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, représente les cinq communes du secteur IV de Marne la Vallée: Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre et Serris.

Le SAN exerce de plein droit un certain nombre de compétences définies par la loi comme par exemple la programmation et l'investissement dans les domaines de l'urbanisme, du logement, des transports, des réseaux divers, de la création des voies nouvelles, du développement économique, ainsi que de l'investissement pour la réalisation des équipements rendus nécessaires par les urbanisations nouvelles.

Les communes lui ont aussi délégué d'autres compétences: les actions en faveur de l'emploi, les animations dans le domaine social et l'animation du relais d'assistantes maternelles, le soutien aux associations qui mènent une action d'intérêt communautaire, les médiathèques et leur mise en réseaux...

En règle générale, les syndicats d'agglomération nouvelle ont un caractère temporaire lié à l'avancement de l'opération d'intérêt national. Ce précepte initial explique la diminution au fil des années du nombre de SAN sur le territoire national. Notre SAN a également cette même vocation à disparaître.

C'est pour cette raison qu'une réflexion est actuellement menée sur l'évolution institutionnelle du SAN du Val d'Europe. Deux options sont proposées: la transformation du SAN soit en communauté d'agglomération soit en commune nouvelle.

Sachez que nous resterons vigilants quant aux incidences de tel ou tel choix. Nous souhaitons étudier attentivement les avantages et les inconvénients de chacune des propositions avancées et votre avis nous intéresse grandement.

Les élus de la Majorité

Tribune de l'opposition

MONSIEUR LE MAIRE, AURAIT' IL L'INTENTION D'AUGMENTER NOS IMPÔTS?

Le Maire de Serris, dans son discours de vœux, nous annonce une situation financière difficile! Nous lui rappelons les excédents cumulés de plus de 2 millions d'euros pour 2009 et 2010 et nous resterons très vigilants lors de l'élaboration du Budget 2011 en particulier sur la qualité des services à la population et sur la mise en œuvre d'une solidarité véritable pour les Serrisiens.

Afin d'augmenter les capacités financières de la commune, il est plus que jamais nécessaire de renforcer le développement économique par des entreprises pouvant participer financièrement à de nouvelles ressources. La priorité est de promouvoir la Zac du Prieuré, la Zac du Couternois, la Zac de la Brocante... génératrices de ressources fiscales propres, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Au contraire, nous assistons dans le Parc international d'entreprises à l'implantation, de la Banque de France, le CCI, le centre de soin (CPAM) qui n'apporte pas de contribution au budget communal! Nous exhortons Monsieur le Maire à soutenir plus vigoureusement Castorama qui est menacé de fermeture faute d'autorisation d'ouverture dominicale.

Dans la préparation du plan d'urbanisme, et de la phase 4 Disney, nous exigeons un juste équilibre entre l'économique et le résidentiel.

En ces temps difficiles, les projets de l'État et de Disney, ne doivent pas mettre d'impôts supplémentaires à la charge des Serrissiens.

Info dernière minute : le savez-vous ! Madame Noura Béllili a été élue Adjointe au Maire, face au candidat présenté par Monsieur Gayaudon. Nous lui adressons nos félicitations. C'est aussi cela la démocratie à Serris !!

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim, Texte remis pour le n° 68 le 27 janvier 2011.

29

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

La CCI Seine-et-Marne s'implante à Serris

La Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-et-Marne a choisi le Business Village de Val d'Europe (dans le Parc International d'Entreprise du Prieuré) pour accueillir son futur siège social.

Le 25 janvier dernier, à Serris, le Président de la CCI Seineet-Marne, Jean-Robert Jacquemard, en partenariat avec Euro Disney et Goodman, a posé la "première pierre" du futur siège social de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne.

Cet événement s'est déroulé en présence, entre autres, de M. Drevet, Préfet de Seine-et-Marne, M. Riester, Député, M. Éblé, Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, M. Balcou, Président du SAN Val d'Europe, M. Gayaudon, Maire de Serris, M. Fabriano, Maire adjoint délégué aux Développement Économique, et des acteurs économiques territoriaux.

Ce choix d'implantation de la CCI Seine-et-Marne, qui compte parmi les 10 premières chambres consulaires de France (en termes de bases économiques) et fédère, avec ses plus de 40 000 entreprises ressortissantes, 57 % des unités économiques du département, est révélateur de la dynamique de développement économique et immobilier de Val d'Europe dans l'Est Francilien: 1500 entreprises implantées à ce jour, un ratio de deux emplois par actif (22 500 habitants pour 21 000 emplois), 1 re gare de TGV de France, vastes réserves foncières disponibles.

Une réflexion partagée

"Ce choix est le fruit d'une réflexion et d'une large consultation interne qui, début 2008, ont associé nos Élus et Collaborateurs, explique Jean-Robert Jacquemard. Sept sites seine-et-marnais étaient potentiellement en concurrence et ont fait l'objet d'un examen attentif et objectif. Serris est celui qui s'est dégagé avec le plus grand consensus: c'est, pour notre Chambre et les



entreprises que nous représentons, un choix d'avenir raisonné, et l'un des meilleurs compromis en termes de localisation, d'image et de qualité environnementale."

Conçu par le cabinet d'architecte Laurent Fournet (Lagnysur-Marne), le futur siège de la CCI Seine-et-Marne est un bâtiment répondant aux normes HQE (démarche BBC), destiné à accueillir, d'ici à 2012, 200 Collaborateurs de la Chambre.

Disposant actuellement de 11 sites sur le département, la CCI poursuit sa réflexion sur son implantation territoriale, afin de concilier proximité, efficacité de ses services, cohésion de ses équipes et rationalisation des coûts.

Le futur siège social en chiffres

- Terrain de 2,4 hectares - Bâtiment de 5000 m²
- Parking de 300 places
- âtiment de 5000 m² Livraison: fin 2011
- Auditorium de 400 m²

contacts: Evelyne Dulac - Responsable Communication evelyne.dulac@seineetmarne.cci.fr
www.seineetmarne.cci.fr



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme
et au
Développement
Économique



Quel est le rôle de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)?

C'est un organisme chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service d'une zone géographique et de leur apporter certaines aides. Ce sont des établissements publics, dénommés par le législateur économique, qui peuvent, en outre, gérer des équipements au profit des entreprises.

De nouvelles perspectives

Dans les années à venir, la CCI Seine et Marne devra continuer à anticiper les évolutions socio-économiques et à accompagner les entreprises dans les mutations nécessaires tout en veillant à la cohésion et a l'équilibre du territoire. Cette installation répond à l'objectif d'optimisation de sa présence territoriale, combinant les préoccupations de proximité, d'efficacité, d'adaptation aux attentes des ressortissants et de maîtrise des coûts de fonctionnement.

CCI Seine-et-Marne: 3 grands domaines d'expertises: •

- l'information économique
- la formation professionnelle
- le développement économique

Depuis 2009, une représentation de la CCI Seine-et-Marne existe à Serris. 38 collaborateurs y travaillent à ce jour. Elle est située au 2, bd Michaël Faraday, dans le parc Goodman (Business Village de Val d'Europe) et propose les services suivants:

- Centre de Formalités des Entreprises: immatriculations et radiations
- Espace Entreprendre
- Création, Reprise et Transmission
- Réseau Transmettre et Reprendre une entreprise en Seine-et-Marne
- Formalités internationales
- Promotion et développement à l'international
- Qualité Sécurité Environnement
- Innovation et Nouvelles Technologies
- Groupement d'employeurs 77

Horaires d'ouverture du site du lundi au vendredi: de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Tél.: 01 74 60 51 00

Commerce de proximité enquête du SAN

Le SAN du Val d'Europe a lancé une réflexion sur les besoins en commerces de proximité (sédentaires et non sédentaires) sur les communes du territoire: Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre et Serris.



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme
et au
Développement
Économique

L'objectif est de définir le type d'activités à encourager (nature de l'activité, niveau de gamme, surface optimale) en fonction de l'existant.

C'est pourquoi, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne, mandatée par le SAN, a mené cette étude à travers une enquête adressée à l'ensemble des habitants du Val d'Europe fin 2009.

Dans quelques mois, cette enquête fera l'objet d'un dossier complet établi par le San du Val d'Europe.

Premiers retours sur les réponses des Serrissiens à ce questionnaire:

Comment définissez-vous la notion de "commerce de proximité"?

On parle souvent de "commerce de proximité" pour désigner les "petits commerces" par opposition aux moyennes et grandes surfaces (seuil supérieur à 300 m² de surface de vente).



Parallèlement, la proximité est vue également par la population comme la possibilité de se rendre à pied aux commerces, soit 5 minutes de marche environ. La spécificité de notre territoire réside dans le fait que l'hypermarché du Val d'Europe assure lui-même une fonction de proximité pour la population.

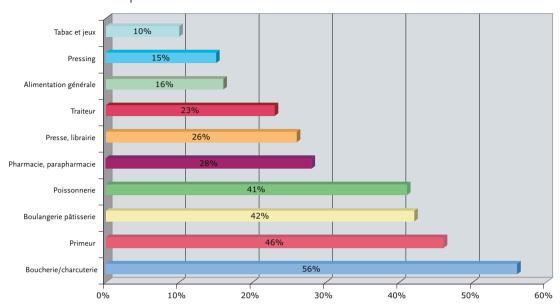
Toutefois, pour près d'une personne sur 2, la notion de proximité consiste en un besoin de complémentarité vis-à-vis des grandes surfaces, ainsi l'enquête nous rappelle que si 93% des Serrissiens réalisent au moins une partie de leurs courses en grandes surfaces, ils sont aussi 54% à fréquenter régulièrement des commerces traditionnels alimentaires de proximité et 34% à fréquenter les marchés, notamment ceux de Bailly-Romainvilliers et de Lagny-sur-Marne. Les atouts des commerces de proximité doivent aussi à la fois répondre à un rapport qualité/prix mais également à la qualité du service.

Sur 850 questionnaires (149 retours pour Serris), quels sont vos souhaits en terme de commerce de proximité?

Au total, 850 questionnaires ont été complétés par les habitants du Val d'Europe, ce qui constitue un très bon taux de réponse pour la Chambre de Commerce et d'Industrie, supérieur à 10%; les Serrissiens ont été bien représentés avec 149 questionnaires pris en compte sur les 569 réponses finalement exploitables.

Que montrent les résultats?

Tout d'abord les Serrissiens expriment des souhaits forts en terme de commerce de proximité :



33

D'autre part, ils attendent de la part du commerce de proximité de multiples atouts et notamment :

- un bon rapport qualité prix (34%),
- une diversité des commerces et des produits (28%)
- la qualité de service des commerçants (21%)
- et des horaires adaptés (17%).

Enfin, il ressort que les commerces de proximité de Serris, comme ceux de Bailly – Romainvilliers, exercent une attraction significative auprès des habitants du Val d'Europe.

Les besoins de consommation sont à mettre en parallèle avec la difficulté pour des poissonniers ou des bouchers à s'installer aujourd'hui sur le secteur. Les coques commerciales sont gérées par des sociétés privées qui décident librement d'exploiter leurs locaux selon leur convenance et à des prix parfois prohibitifs.

De plus, certaines activités sont réglementées. Par exemple, l'implantation d'une pharmacie est soumise à l'autorisation de l'Agence Régionale de la Santé et dépend du nombre d'habitants de la commune: 1 pharmacie est autorisée pour 2500 habitants puis 1 par tranche de 3500 habitants.

Ces résultats d'enquête sont des révélateurs importants pour réussir à maintenir et tenter de développer une offre commerciale de proximité tant dans le bourg que le centre urbain. "La volonté politique est d'assurer un bien-être dans les quartiers et les commerces de proximité sont réellement des pilotis sociaux pour créer du lien pour les habitants" précise M. Denis Gayaudon, Maire de Serris. C'est dans ce but que la commune a décidé de réserver un local dans les bâtiments qui seront construits à proximité de l'Hôtel de Ville, dans le quartier du lac, pour pouvoir implanter une boulangerie. La ville étudie également, avec le SAN, l'installation d'un kiosque à journaux sur la Place d'Ariane.

Merci de votre contribution et de l'intérêt que vous avez manifesté à l'égard de cette enquête.



Épicerie Franprix du Bourg de Serris

Nouveaux commerces et services



Groupe Preztance

Contact: M. Henri Perez Port: 06.31.04.20.42

Le groupe Preztance est une société de service dédiée à la formation, faisant office de bureau d'études et d'intermédiaire en événementiel.

Formation professionnelle (management BTP, habilitation électrique, service), qualité, étude éclairage public, PMR, courtage de travaux, communication.

RESTAURANT FOOD & DRINKS

Food & Drinks - Restaurant spécialités Indiennes et Pizzas

15 avenue de Saria - 77 700 Serris

Tél.: 01 64 63 25 25

Sur place ou à emporter

-10 % sur les plats à emporter / 1 pizza achetée = 1 pizza offerte (à emporter)

Ouverture du parking du Val d'Europe (Serris-Montévrain)

Le parc relais de Montévrain a été inauguré le 9 février 2011.



Le parc de stationnement pratique des prix plus qu'attractif, allant d'1 euro l'heure à moins de 5 euros pour la journée. De multiples forfaits et abonnements au mois (41,80 €), par trimestre ou sur l'année sont également proposés au public.

Ce parking a été développé dans une logique de développement durable et disposera notamment de façades végétalisées dont l'arrosage provient des eaux de pluie collectées.

De nombreuses dispositions afin de faciliter la vie des usagers du parking sont en cours d'installation, comme la pose d'écrans dynamiques indiquant les horaires des prochains passages des trains RER ou bien l'accès du parking grâce à son titre de transport Navigo.

Rue de la Charbonnière - 77144 Montévrain - Tél.: 01 60 42 39 50 - courriel : val-deurope@saemes.fr



Au Quo tidien

Développement Durable

35



Philippe RICHARD

Adjoint au Maire

Délégué

aux travaux

et à l'Environnement

Véhicules électriques Pour une ville plus propre

La commune de Serris a déjà prouvé à maintes reprises son investissement dans le domaine du développement durable. Il y a déjà plus d'un an le désir de la Municipalité d'échanger sa flotte automobile contre des véhicules plus propres s'était matérialisé. Le responsable du centre technique de la ville, M. Armand Poix nous explique les avantages d'un tel changement.

Un premier véhicule électrique

C'est en décembre 2009, que l'achat du **premier véhicule électrique** de la commune a été effectué. Depuis cette acquisition s'est avérée intéressante pour les services techniques et ce, à de nombreux égards. Le fait que le véhicule soit respectueux de l'environnement constitue son principal avantage, mais sa grande

efficacité et son rendement optimal sont aussi plébiscités par le service.

Un véhicule économique

Ce véhicule a une puissance de 4 Kilowatts pour 5,4 CV et une autonomie de 55 kilomètres pour une vitesse maximale de 25 km/heure. Le coût de sa consommation d'énergie est d'1 euro pour 100 kilomètres parcourus. Le véhicule est rechargé deux fois par semaine sur une prise standard de 220 volts. La puissance du véhicule étonne, car bien qu'il soit de petite taille, il peut supporter jusqu'à 900 kg de charges.

Un véhicule destiné à des missions multiples

Utilisé pour réaliser des tâches comme le ramassage des déchets sur toute la commune, le vidage des corbeilles, l'entretien des espaces verts sur les secteurs commerçants, mais aussi pour l'entretien des parcs et jardins qui ne sont pas accessibles avec les autres véhicules.

En conclusion, ce véhicule est adapté sur un plan environnemental et correspond parfaitement aux missions des Services Techniques municipaux.

Cet investissement est pleinement rentabilisé et l'idée que le remplacement de la flotte de véhicule essence se fasse par ce type de véhicule n'est pas exclue. Cependant, l'autonomie du véhicule électrique sera un critère à améliorer pour l'acquisition de prochains véhicules électriques



SERVICES TECHNIQUES

Mairie du Bourg 12 rue Émile Cloud - 77 700 Serris Téléphone: 01 60 43 66 81 Télécopie: 01 60 43 10 66 Mel: s-technique@mairie-serris.net

Au Quo tidien

Développement Durable

Une gestion différenciée des espaces verts

Gérer de façon différenciée les espaces verts consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts, la même nature et la même intensité de soins. C'est au cours de l'année 2010, dans une démarche de développement durable, que les élus de Serris ont fait le choix d'expérimenter ce type de gestion.



Martine OFFROY Adjointe au Maire Déléguée au Développement

Philippe RICHARD

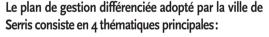
Adioint au Maire

Délégué

et à l'Environnement

espaces verts ont donc adopté différentes méthodes afin d'appliquer au mieux cette gestion différenciée des espaces verts. Les raisons qui ont conduit à mener cette politique sont multiples. En accord avec l'agenda 21 et la politique de la ville pour favoriser le développement durable, elle permet de respecter l'environnement en adaptant les interventions humaines sur la nature et donc de préserver la biodiversité. Le désherbage sans pesticides et la valorisation des déchets verts peuvent ainsi être mis à profit.

Les équipes techniques chargées de l'entretien des



- Fleurir différemment en ayant des prairies de fleurs annuelles permet d'économiser les ressources en eau, d'optimiser le temps de désherbage et d'apporter plus de biodiversité
- Diversifier et enrichir les espaces verts en arrêtant de tondre certaines zones du Parc des Communes et de la coulée verte. Les fleurs ont pu alors recouvrir les talus et la faune venir coloniser ces espaces devenus plus accueillants.
- Valoriser les déchets verts: près de 17 tonnes de déchets ont été valorisés en paillage pour l'année 2010. Pour ce faire les agents ont procédé au broyage des végétaux taillés et

épandu les résidus au pied des haies. De cette manière, le développement des herbes indésirables est limité, la structure du sol améliorée la fraîcheur et l'humidité conservées. Lors de la campagne de plantation des arbres, arbustes et vivaces sur la rue Émile Cloud, les équipes ont mis en place un broyat de bois. Cette technique sera progressivement étendue aux massifs arbustifs existants afin de limiter principalement les interventions de désherbage. Les déchets non "exploitables" directement sont évacués vers la compostière du Val d'Europe pour être transformé en compost et en terreau. Des paillages plus fins ont été disposés également dans les massifs de fleurs permettant ainsi d'économiser de l'eau et des interventions humaines dans le désherbage.

 Désherber la ville sans produits chimiques: les services municipaux effectuent une grande partie du désherbage par du travail manuel.







Le bilan:

Pour cette première année d'essai de mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts, le bilan est globalement positif. Les Serrissiens ont fait un bon accueil à ces changements d'habitudes, ce qui est pour la ville la meilleure des reconnaissances. Les agents municipaux ont adhéré au projet et sont sensibles à la préservation des ressources naturelles tant en qualité qu'en quantité. Ainsi, les élus ont souhaité reconduire en 2011 le dispositif amorcé en 2010.

Pour cette nouvelle année 2011, les équipes s'attacheront à améliorer les résultats pour conforter les axes d'interventions et ainsi étendre, petit à petit, les idéaux de la gestion différenciée pour que La ville de Serris soit durablement plus "verte".



37

Éco Gestes

Éco-gestes à la maison

Il est important d'éteindre les appareils en veille, car ils continuent de consommer de l'électricité. Bien que la consommation paraisse faible à l'échelle d'un foyer, multipliée par celle de tout un pays elle devient considérable.

Laisser vos appareils électriques ou électroniques en veille contribue à l'augmentation de votre facture d'électricité d'au moins 10 % par an. 300 kWh, c'est le résultat de l'accumulation d'énergie consommée par les différents appareils en veille dans un foyer. De plus celà peut raccourcir leur durée de vie d'utilisation et provoquer des surtensions et donc des risques d'incendies.

Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), si tous les foyers français éteignaient leurs appareils en veille, l'énergie économisée correspondrait à la production du quart d'une centrale nucléaire, soit la consommation d'électricité des villes de Lyon et Nice réunies.

Voici quelques exemples de consommation d'appareils laissés en veille :

Télévision: 3 à 20 W
Magnétoscope: 6 à 15 W
Chaîne stéréo: 1 à 5 W
Ordinateur PC: 1 à 4 W
Lecteur CD: 1à 21 W

Système alarme: 10 à 15 W
Radio-réveil: 1 à 3 W
Photocopieur: 20 à 25 W

• Fax: 10 à 20 W

• Machine à café: 2 à 4 W

Diminuer sa consommation d'électricité a de multiples avantages, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela permet également de lutter contre la hausse du prix des énergies en réduisant la demande et par la même occasion de réduire le prix de sa facture d'électricité.

Éteindre les appareils en veille contribue à préserver la planète. Soyez éco-citoyen éteignez-les!

source: http://www.vedura.fr/eco-geste/eteindre-appareils-en-veille

Lien utile: www.developpement-durable.gouv.fr/Reduire-la-consommation-d-energie.html

Agenda Serris

FERME DES COMMUNES

Vendredi 4 mars 2011, 20h30

Conférence sur l'art moderne et contemporain: l'Objet dans tous ses états Par Raphaël Fonfroide.

Samedi 19 mars 2011, 21 h 00 Qu'est-ce qu'on attend? Théâtre

Dimanche 6 mars 2011, 16h00 mercredi 9 mars, 10h30 et 16h00

Les nuits polaires

Marionnettes et sons d'hiver - Jeune public.

Vendredi 1er avril 2011, 20h 30

Conférence sur l'art moderne et contemporain: Paysages naturels Par Raphaël Fonfroide.

SPORT

Dimanche 6 mars

Randonnée à Chaumes-en-Brie

11 ou 21 km - RDV : boulangerie de Serris à 7h45 *Dimanche 3 avril*

Randonnée à La Chapelle-Gauthier

12 ou 25 km - RDV : boulangerie de Serris à 7h45 Organisées par les Randonnées Serrissiennes Contact : 01 60 43 18 72

Mardi 8 mars, 20h00

L' ATTS reçoit Echirolles/Eybens

Gymnase Éric Tabarly.

Mardi 12 avril, 20h00

L' ATTS reçoit CAM Bordeaux

Gymnase Éric Tabarly.

ANIMATIONS

Samedi 19 mars, de 14h00 à 17h00

Carnaval

Départ du parvis de la Ferme des Communes.

Dimanche 27 mars,

Journée de la B.D.

à la Ferme des Communes. Organisée par la Ville de Serris et l'Association "Des Bulles dans la Marne".

Du vendredi 1er au jeudi 7 avril,

Semaine du Développement Durable Organisé par la Ville de Serris.

Dimanche 3 avril, de 10 h 00 à 17 h 00

Vide Grenier à l'école Henri Matisse

Dans l'enceinte du groupe scolaire Henri Matisse. Organisé par l'école et les parents d'élèves.

SAISON ÉCOLOGIQUE

Vendredi 11 mars, 19h30

Rencontre: l'eau, comment préserver ce bien commun de l'humanité?

Hôtel Ville de Serris. Entrée libre.

INFO MUNICIPALE

lundi 28 mars 2011, 20h30 mardi 26 avril 2011, 20h30

Conseils Municipaux

Mercredi 11 mai

Ramassage des Ordures extra-ménagères



